

## AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Dijon - 21000

La convention d'occupation signée le 20/12/2012 entre SNCF Gares & Connexions et la société A.C.O.P.E Pharma pour une durée de douze ans en gare de Dijon pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 2 signé en date du 24 juin 2025 :

- A titre principal : Pharmacie
- A titre accessoire : Parapharmacie

Cet avenant, dont l'objet porte sur la prolongation de la durée du contrat, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.